

Direction de l'éducation et de la jeunesse

Service des politiques et ressources techniques et directeur du PEI

5e commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 1 octobre 2015

OBJET : PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT À L'APPEL À PROJET « PLAN NUMÉRIQUE NATIONAL » POUR LES COLLÈGES DE SEINE- SAINT-DENIS .

Mesdames, messieurs,

A l'inauguration du collège Louise Michel, à Clichy-sous-Bois, le 2 septembre 2014, le Président Hollande annonçait un grand plan numérique national pour les écoles et les collèges.

Fin 2014, le Président de la République a confirmé l'élaboration d'un plan numérique national pour une première mise en œuvre en septembre 2015 et une généralisation en septembre 2016, avec deux volets majeurs :

- le déploiement du Haut débit pour les collèges et écoles
- a dotation en tablettes des élèves de 5^{ème} pour un usage au collège et à la maison.

Le 10 mars dernier, le Ministère a lancé un appel à projets pour sélectionner 300 collèges et 300 écoles pionniers, dans lesquels le plan numérique sera mis en œuvre dès la rentrée 2015.

Cet appel à projet s'adresse aux collèges et aux écoles, mais avec une forte collaboration des Académies et des Collectivités, afin de permettre que cette expérience puisse faire avancer la préparation du plan numérique pour l'éducation.

A l'heure où toutes les volontés et énergies convergent pour faire du numérique un levier essentiel du changement dans les collèges, le Département qui a d'ores et déjà largement investi ce champs, souhaite approfondir son intervention en répondant favorablement à cet



appel à projet.

Il est ainsi proposé de mettre en œuvre cette préfiguration du plan national dans 9 collèges candidats du Département.

1/ Principes de l'appel à projet national

L'objectif est, à travers les projets retenus, de concevoir et préparer au mieux la généralisation du numérique à l'école annoncée par le Président de la République. C'est pourquoi, les projets qui seront soumis devront approfondir les conditions de la généralisation du numérique au collège, depuis les infrastructures jusqu'à l'accompagnement et la formation des enseignants, en passant par les ressources pédagogiques, la protection des données, les équipements, les organisations nouvelles induites pour les établissements et les rôles et responsabilités respectives de l'Académie et du Département.

Parmi les 300 collèges sélectionnés au niveau national, 50 relèveront des réseaux d'éducation prioritaire et associeront les 300 écoles de leurs secteurs pour favoriser la continuité pédagogique et les liens entre le 1er et le 2nd degrés. Les 72 collèges connectés (CoCon[1]) feront partie de ces 300 collèges sélectionnés.

Les élèves seront dotés individuellement d'un équipement mobile pour la classe, mais aussi pour un usage à la maison.

Le calendrier de déploiement des équipements individuels mobiles est le suivant : rentrées scolaires [2015](#), [2016](#), [2017](#) dotations pour les élèves de 5^{ème} et leurs enseignants, puis dès septembre 2017 dotations des élèves de 6^{ème} et leurs enseignants. Ainsi à la rentrée 2017, l'ensemble des élèves des collèges retenus seront dotés en tablettes.

L'État subventionnera la collectivité à hauteur de 380€ maximum par élève et par enseignant pour l'acquisition d'un équipement individuel mobile (tablette, hybride, pc portable). Le Ministère prendra à sa charge 100% des équipements des REP/ REP+ (à hauteur du plafond des 380€) et 50% des autres collèges.

Les collectivités devront quant à elle supporter 20% au minimum du coût du projet global. Cette charge est constituée par le coût de l'équipement qui peut dépasser le montant plafond des 380€ par tablette indiqué, la mise en place d'un wifi global par établissement, la maintenance des équipements, certains travaux de câblage complémentaire.

Une convention tripartite (EPL, Académie, CG) devra être signée d'ici la fin de l'année 2015 indiquant les rôles et responsabilités de chacun et mettant en place des indicateurs et système d'évaluation.

Par ailleurs, un accompagnement renforcé sera opéré par la DANE (Délégation Académique au Numérique Educatif) en lien avec la CARDIE (cellule académique recherche, développement, innovation, expérimentation) et Canopé (ex- centre départemental de ressources pédagogiques)

2/ Une opportunité pour approfondir l'ambition numérique au service de l'Education en Seine- Saint-denis

Dans le cadre du Plan Exceptionnel d'investissement voté, le Département mène d'ores et déjà une politique d'équipement ambitieuse (15.000 postes aujourd'hui, 17.000 planifiés soit un poste pour 4 élèves).

Par ailleurs, le Département va mettre en œuvre dès cette année scolaire les nouvelles missions confiées dans le cadre de la loi sur la Refondation de l'école, avec la reprise dès septembre 2015 de la maintenance des matériels numériques pédagogiques et avec le déploiement des environnement numérique de travail (ENT) à destination de l'ensemble de la communauté éducative sur 2015-2016.

L'enjeu pour le Département est de répondre aux besoins d'un territoire jeune, en développement, afin de garantir les conditions de la réussite pour tous les collégiens de Seine-Saint-Denis. L'accompagnement des nouveaux usages au sein des établissements est pour nous la clé de réussite d'un changement des pratiques pour tous.

Au regard de l'investissement du Département de Seine-Saint-Denis dans le numérique et afin de préparer le plan général national de 2016, une participation à l'appel à projet de préfiguration est proposée. En étant partie prenante de la préfiguration, le Département a la possibilité de poursuivre une dynamique d'innovation et d'expérimentation, de bénéficier d'un accompagnement renforcé de l'Education nationale, en bénéficiant de financements spécifiques liées à cette préfiguration.

Afin de favoriser l'appui à l'Éducation prioritaire et limiter l'engagement financier du Département, une liste a été travaillée entre les représentants de l'Education nationale et du Département selon 3 critères principaux :

- Établissement REP ou REP+
- Établissement disposant des pré-requis techniques (THD en particulier) :
- Dossiers de candidature avec projet pédagogique cohérent, mobilisation des équipes de direction et pédagogiques, validé par le Rectorat/DSDEN
- Établissements pouvant appartenir à la même commune pour favoriser les logiques de réseau éducation prioritaire avec les écoles

Il est rappelé que les 3 collèges « Cocon » sont automatiquement intégrés dans l'appel à projet.

Il est à noter que le référentiel publié par le Ministère en mai 2015, reprenant la loi du 9 février 2015 lève les difficultés d'ordre sanitaire sur le wifi.

Collège	Commune	Éducation prioritaire	
BARBARA	STAINS	REP+	Cocon
INTERNATIONAL	NOISY-LE-GRAND		Cocon
JEAN LURCAT	SAINT-DENIS	REP+	Cocon
LOUISE MICHEL	CLICHY-SOUS-BOIS	REP+	
ROMAIN ROLLAND	CLICHY-SOUS-BOIS	REP+	
PABLO NERUDA	PIERREFITTE-SUR-SEINE	REP	
GEORGES BRAQUE	NEUILLY-SUR-MARNE	REP	
VICTOR HUGO	NOISY LE GRAND	REP	
VICTOR HUGO	AULNAY	REP	

Afin de respecter le calendrier très contraint et les procédures fixés dans le cadre de l'appel

à projet une première lettre d'intention du Vice-Président a été adressée au Ministère, confirmée dans un nouveau courrier du 24 juillet.

3/ Une mise en œuvre progressive

Au regard de la nécessaire préparation technique et juridique, mais aussi de l'engagement financier demandé au Département, il est proposé une mise en œuvre progressive du projet dans les 9 collèges identifiés.

Il est rappelé que réglementairement, l'Etat ne peut subventionner au maximum que 80% du coût d'un projet. Le reste à charge pour le Département sera constitué de la mise en place d'un wifi global par établissement, de la maintenance des équipements, de certains travaux de câblage complémentaire et d'éventuel surcoût d'équipement.

Le coût en particulier de la mise en œuvre d'une infrastructure wifi sur chaque établissement est significatif et doit être maîtrisé. En conséquence, il est prévu que la connexion wifi en établissement ne sera mise en œuvre qu'à partir de 2016, alors que l'équipement en tablettes devrait pouvoir être réalisé à compter du retour des congés de la Toussaint 2015.

De plus, parmi les neuf collèges, trois bénéficient d'ores et déjà d'une importante dotation numérique et d'un système de chariots mobiles wifi pour un usage collectif des tablettes en établissement et en mode connecté. Dans ces trois collèges, il est donc prévu que les élèves seront équipés de tablettes individuelles utilisées en mode connecté à leur domicile, notamment avec l'ENT, et en mode déconnecté en établissement, le wifi n'y étant pas généralisé.

Nous avons eu l'accord de l'Académie de Créteil sur le dispositif qui sera mis en place ainsi que sur la pertinence pédagogique et les usages qui pourront se développer.

En application de ce mode de déploiement l'ensemble des coûts (équipement, maintenance, câblage, wifi) de ce projet est estimé à :

K€	2015	2016	2017	Total
Dépenses totales	599,6	1062	1485	3147
Recettes de l'Etat	578	570	1142	2291
Coût pour le Département : (Dépenses – recettes de l'État)	21,6	492	343	856

Au regard des éléments exposés, je vous propose :

- d'approuver l'engagement du Département dans l'appel à projet national ;
- de décider l'acquisition d'un équipement mobile pour chaque élève de 5ème et leurs enseignants dans les neuf établissements pré-cités ;
- d'autoriser la signature des prochaines conventions tripartites (Etat-EPLE-Département)

avec les 9 établissements concernés ;

- de préciser que les dépenses correspondantes seront imputées au budget départemental.

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

Académie	Département	Collège
AIX- MARSEILLE		<i>* liste complémentaire</i>
	Hautes Alpes (05)	Fontfreyne à Gap
		de Saint-Bonnet à Saint-Bonnet en Champsaur
	Bouches du Rhône (13)	Belle de Mai à Marseille 3
		Miramaris à Miramas
		des Gorguettes à Cassis
		Louis Armand à Marseille 12
		Alphonse Daudet à Istres
		Jas de Bouffan à Aix-en-Provence
		Sylvain Menu à Marseille 9
		Jules Ferry à Marseille 15
		Frédéric Mistral à Port-de-Bouc
AMIENS		
	Aisne (02)	Charlemagne à Laon *
	Oise (60)	Henri Baumont à Beauvais *
	Somme (80)	Étouvie à Amiens *
BESANCON		
	Doubs (25)	Jean-Jaurès à Saint Vit
		Denis Diderot à Besançon
	Haute Saône (70)	André Masson à Saint Loup / Semouse
		Jules Jeanneney à Rioz
		Jean Macé à Vesoul
		Pierre et Marie Curie à Héricourt
	Territoire de Belfort (90)	Vauban à Belfort
BORDEAUX		
	Dordogne (24)	Leroi-Gourhan au Bugue
	Gironde (33)	Michel Montaigne à Lormont
	Landes (40)	Lucie Aubrac à Linxe
		François Mitterrand à Soustons
		Henri Scognamiglio à Morcenx
	Lot et Garonne (47)	Ducos du Hauron à Agen
	Pyrénées Atlantiques (64)	des Cordeliers à Oloron-Sainte-Marie *
CLERMONT-FERRAND		
	Allier (03)	Emile Guillaumin à Moulins *
		Jules Verne à Montluçon *
	Haute Loire (43)	Le Monteil à Monistrol sur Loire *
	Puy de dôme (63)	Albert Camus à Clermont Ferrand *
CORSE		
	Corse du sud (2A)	Fesch à Ajaccio
		Léon Boujot à Porto-Vecchio
		du Taravo à Santa-Maria-Siché
	Haute Corse (2B)	Montesoro à Bastia
		de Moltifao à Moltifao
CRETEIL		
	Seine Saint Denis (93)	Romain Rolland à Clichy-sous-Bois
		Pablo Neruda à Pierrefitte-sur-Seine
		Louise Michel à Clichy-sous-Bois
		Barbara à Stains
		Georges Braque à Neuilly-sur-Marne
		International à Noisy le Grand
		Jean Lurçat à Saint-Denis
		Victor Hugo à Aulnay-sous-Bois
		Victor Hugo à Noisy-le-Grand
	Val de Marne (94)	Daniel Fery à Limeil-Brévanne
		Emile Zola à Choisy-le-Roi
		Guy Moquet à Villejuif
		François Rabelais à Vitry-sur-Seine
		Dorval à Orly
		Jules Ferry à Villeneuve-Saint-Georges
		Henri Rol-Tanguy à Champigny-sur-Marne
		Henri Matisse à Choisy-le-Roi
DIJON		
	Nièvre (58)	Jean Rostand à La Machine
		Henri Wallon à Varennes-Vauzelles
		Giroud de Villette à Clamecy
	Saône et Loire (71)	Jean Moulin à Montceau-les-Mines
		Pierre-Paul Prudhon à Cluny
		Olivier de La Marche à Saint-Martin-en-Bresse
		Les Bruyères à La Clayette
		Vivant Denon à Saint-Marcel
		Victor Hugo à Lugny
GRENOBLE		
	Ardèche (07)	Les Perrières à Annonay
	Drome (26)	Gustave Jaume à Pierrelatte
GUADELOUPE		
	971	Front de mer à Pointe-à-Pitre
		Saint-Martin III à Saint-Martin
		Appel du 18 juin au Lamentin
		Gaston Calmet à Grand-Bourg de Marie-Galante

GUYANE		
	973	Auguste Dédé à Rémire Montjoly
		Omeba Tobo à Kourou
		Victor Schœlcher à Kourou
		Reeberg Néron à Rémire Montjoly
		Constant Chlore à Saint-Georges-de-l'Oyapock
LILLE		
	Nord (59)	Paul Verlaine à Lille
	Pas de calais (62)	Charles Péguy à Arras
LIMOGES		
	Creuse (23)	Jean Monnet à Bénévent-l'Abbaye
	Haute Vienne (87)	Pierre de Ronsard à Limoges
		Anatole France à Limoges
		Maryse Bastié à Nantiat
LYON		
	Ain (01)	Le Joran à Prévessin-Moëns
	Lyon Métropole (69)	Aimé Césaire à Vaulx-en-Velin
		Jean-Philippe Rameau à Champagne-au-Mont-d'Or
		Victor Grignard à Lyon
	Rhône (69)	Emile Zola à Belleville
		Georges Charpak à Brindas
		Jean Moulin à Villefranche-sur-Saône
		du Val d'Argent à Sainte-Foy-l'Argentière
MARTINIQUE		
	972	Asselin de Beauville à Ducos
		Les Hauts de Dillon à Fort-de-France
		Petit-Manoir au Lamentin
MAYOTTE		
	976	de Chiconi à Sada
		Majicavo à Koungou
MONTPELLIER		
	Aude (11)	Jules Verne à Carcassonne
		Marcelin Albert à Saint-Nazaire-d'Aude
	Gard (30)	Les Oliviers à Nîmes
		Léo Larguier à la Grand-Combe
		Denis Diderot à Nîmes
	Hérault (34)	de Roujan à Roujan
		Les Garrigues à Montpellier
	Lozère (48)	Henri-Gamala au Collet-de-Dèze
	Pyrénées Orientales (66)	Marcel Pagnol à Perpignan
		Gustave Violet à Prades
		Madame de Sévigné à Perpignan
NANCY METZ		
	Meurthe et Moselle (54)	Vincent Van Gogh à Blénod-lès-Pont-à-Mousson
		de la Haute Vezouze à Cirey-sur-Vezouze
		Jean de La Fontaine à Laxou
	Meuse (55)	Louis Pergaud à Fresnes-en-Woëvre
	Moselle (57)	Jean Mermoz à Yutz
		Robert Schuman à Hombourg-Haut
		Pilâtre de Rozier à Ars-sur-Moselle
		Les Etangs à Moussey
		Barbot à Metz
		Jean-Baptiste Eble à Püttelange-aux-Lacs
	Vosges (88)	Antoine de Saint-Exupéry à Epinal
NANTES		
	Maine et Loire (49)	Jean Lurçat à Angers
	Mayenne (53)	Sévigné à Mayenne
		Alain Gerbault à Laval
NICE		
	Alpes Maritimes (06)	Sidney Bechet à Antibes*
		Les Vallergues à Cannes*
		Port Lympia à Nice*
	Var (83)	Pierre Puget à Toulon
ORLEANS TOURS		
	Cher (18)	de Sancerre à Sancerre
		Edouard Vaillant à Vierzon
		Gérard Philipe à Aubigny-sur-Nère
		Le Grand Meaulnes à Bourges
		Irène Joliot-Curie à Mehun-sur-Yèvre
		Jean Renoir à Bourges
		Julien Dumas à Nérondes
	Eure et Loir (28)	Joachim du Bellay à Authon-du-Perche
		Jean Monnet à La Loupe
		Les Petits sentiers à Lucé
		Louis Armand à Dreux
	Indre (36)	Rosa Parks à Châteauroux
		Denis Diderot à Issoudun
		Hervé Faye à Saint-Benoît-du-Sault
		Antoine de Saint-Exupéry à Eguzon-Chantôme
		Jean Moulin à Saint-Gaultier

PARIS		
	75	Beaumarchais
		Georges Courteline
		Alain Fournier
		François Couperin
		Sonia Delaunay
		Jean-Baptiste Clément
		Georges Rouault
		Colette Besson
		Maurice Utrillo
		Lucie & Raymond Aubrac
		Aimé Césaire
		Paris Nord-Est
POITIERS		
	Charente (16)	Romain Rolland à Soyaux
		Antoine Delafont à Montmoreau Saint-Cybard
	Charente Maritime (17)	Jean Monnet à Courçon
	Deux sèvres (79)	Molière à Bouillé-Loretz *
	Vienne (86)	Arthur Rimbaud à Latille *
REIMS		
	Ardennes (08)	Le Lac à Sedan
		de Vouziers à Vouziers
	Marne (51)	Georges Charpak à Bazancourt *
	Marne (51)	Terres Rouges à Épernay *
	Haute Marne (52)	Louis Bruntz à Bourmont
		La Rochotte à Chaumont
		René Rollin à Chevillon
RENNES		
	Côtes d'Armor (22)	Léonard de Vinci à Saint-Brieuc *
	Finistère (29)	de Kéranroux à Brest
		de Kérhallet à Brest
		Max Jacob à Quimper
		Jean Jaurès à Bannalec
		Jean Jaurès à Huelgoat
	Ille et Vilaine (35)	Pierre Perrin à Tremblay
		Camille Guérin à Saint-Méen-le-Grand
		Beaumont à Redon
	Morbihan (56)	Jules Simon à Vannes
		Max Jacob à Josselin
REUNION		
	974	Adrien Cerneau à Sainte Marie *
		de Terre Sainte à Saint-Pierre *
ROUEN		
	Eure (27)	Pierre Mendès-France à Val-de-Reuil
		Cervantès à Vernon
		Henri Dunant à Évreux
		Croix-Maître Renault à Beaumont-le-Roger
		Georges Pompidou à Pacy-sur-Eure
	Seine Maritime (76)	Henri Wallon au Havre
		Roncherolles à Bolbec
		Denis Diderot au Petit-Quevilly
		Claude Bernard au Havre
		Claude Delvincourt à Dieppe
		René Descartes au Havre
STRASBOURG		
	Bas Rhin (67)	François Truffaut à Strasbourg *
	Haut Rhin (68)	Saint Exupéry à Mulhouse *
TOULOUSE		
	Ariège (09)	Lakanal à Foix
		André Saint-Paul au Mas d'Azil
	Aveyron (12)	Francis Carco à Villefranche-de-Rouergue
		Les Quatre Saisons à Onet-le-Château
	Haute Garonne (31)	Jean-Pierre Vernant à Toulouse
		Jules Ferry à Villefranche-de-Lauragais
		Claude Nougaro à Toulouse
		Raymond Badiou à Toulouse
	Gers (32)	Gabriel Séailles à Vic-Fezensac
		Hubert Reeves à Fleurance
	Tarn (81)	Jean Jaurès à Albi
		Jean Monnet à Castres
	Tarn et Garonne (82)	Jean Rostand à Valence d'Agen
VERSAILLES		
	Yvelines (78)	Jules Verne aux Mureaux
		André Chénier à Mantes-La-Jolie
		Georges Clémenceau à Mantes-La-Jolie
		Paul Cézanne à Mantes-La-Jolie
		Louis Paulhan à Sartrouville
		Le Racinay à Rambouillet
		Marcel Pagnol à Bonnières-sur-Seine
	Essonne (91)	De Guinette à Etampes *

Délibération n° du 1 octobre 2015

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT À L'APPEL À PROJETS « PLAN NUMÉRIQUE NATIONAL » POUR LES COLLÈGES DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les crédits disponibles au chapitre 21 du budget départemental et la recette de 577 980 euros à provenir de l'État,

Vu le rapport de son président,

La 5ème commission consultée,

après en avoir délibéré

- APPROUVE l'engagement du Département dans la réponse à l'appel à projets « Plan Numérique National » dans les collèges de la Seine-Saint-Denis ;

- DÉCIDE d'allouer un équipement informatique mobile aux élèves de 5ème et leurs enseignants des neuf établissements de la Seine-Saint-Denis suivants concernés par l'appel à projets « Plan numérique national » :

- *collège Barbara à Stains,
- *collège international à Noisy-le-Grand,
- *collège Jean Lurçat à Saint-Denis,
- *collège Louise Michel à Clichy sous Bois,
- *collège Romain Rolland à Clichy sous Bois,
- *collège Pablo Neruda à Pierrefitte-sur-Seine,
- *collège Georges Braque à Neuilly-sur-Marne,
- *collège Victor Hugo à Noisy-le-Grand,



*collège Victor Hugo à Aulnay-sous-Bois ;

- APPROUVE le principe de la conclusion de conventions tripartites entre le Département, l'État et chaque établissement public local d'enseignement concerné ;

- DONNE délégation à sa Commission permanente pour approuver les conventions relatives à la participation du Département à l'appel à projets « Plan numérique national » pour les collèges de la Seine-Saint-Denis.

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Date d'affichage du présent acte, le

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Date de notification du présent
acte, le

Abstentions :

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.